



« Humain par nature »

Programme du

Centre Gauche-PCS

Fribourg

pour la législature 2019-2023

Sommaire

1	Une société plus juste	5
1.1	<i>Des bases de vie convenables</i>	5
1.2	<i>Des filets sociaux solides</i>	6
1.2.1	L'AVS pour assurer le minimum existentiel malgré une population vieillissante	6
1.2.2	Plus de transparence et d'équité dans la prévoyance professionnelle	6
1.2.3	L'assurance-invalidité doit impliquer les employeurs	7
1.2.4	Moderniser l'assurance-chômage et la rendre plus efficace	8
1.2.5	Pas de démantèlement de l'assurance-accident.....	8
1.3	<i>Vivre en bonne santé</i>	8
1.4	<i>Politique familiale</i>	9
2	Une planète à préserver, maintenant plus que jamais	10
2.1	<i>Ecologie comme solution</i>	10
2.2	<i>Le climat</i>	10
2.3	<i>Energie</i>	10
2.3.1	Economiser l'énergie et les ressources	10
2.3.2	Accélérer le recours aux énergies renouvelables	11
2.3.3	Assumer les conséquences de la sortie définitive du nucléaire	11
2.4	<i>Mobilité</i>	11
2.5	<i>Les ressources naturelles</i>	12
2.5.1	Limiter les surfaces à bâtir.....	12
2.5.2	L'eau, un bien commun	13
2.6	<i>Protéger le vivant</i>	13
3	Perspectives de vie : apprendre et travailler	14
3.1	<i>Une école publique pour tous</i>	14
3.2	<i>Formation professionnelle : des places d'apprentissage assurent l'entrée dans la vie professionnelle</i>	14
3.3	<i>Des places de travail sûres</i>	15
3.4	<i>Des salaires équitables</i>	15
3.5	<i>Formation continue et supérieure</i>	16
4	Vers l'avenir	17
4.1	<i>Des impôts équitables</i>	17
4.1.1	Pas de concurrence fiscale excessive entre les cantons	17

4.1.2	Taxation fiscale indépendante de l'état civil et favorisant les familles.....	17
4.2	Accès généralisé aux services de base	17
4.3	Sécurité intérieure	18
4.4	Des institutions plus fortes pour une démocratie plus vivante	18
5	Vivre ensemble et en paix	19
5.1	Relations avec l'Union européenne	19
5.2	Migration et intégration.....	19
5.3	Liberté de croyance, extrémisme et fondamentalisme	20
5.4	S'engager pour la paix.....	20
5.5	Regard sur le monde.....	21
5.6	Mourir dans la dignité.....	22

Indépendant plutôt qu'à la solde de quiconque

De tout temps notre parti s'est positionné comme indépendant. Le parti cantonal jurassien a même choisi d'introduire la lettre i d'indépendant dans son nom.

Le **Centre Gauche-PCS Fribourg (CG-PCS)** ne reçoit aucune contribution généreuse de banques, d'assurances, de caisses maladie ou d'autres milieux économiques. Nous représentons les intérêts de personnes qui ne peuvent pas investir de grandes sommes d'argent dans la défense de leurs avantages particuliers. C'est ainsi que souvent, les moyens financiers nous manquent, pour être autant présents dans les médias que ce que nous souhaiterions.

Mais c'est aussi grâce à cela que personne ne peut nous imposer ce que nous avons à faire ou à dire. Nous n'avons pas de comptes à rendre à nos donateurs ou à nos mandataires, mais au contraire nous pouvons défendre sans détours les valeurs et les propositions qui nous sont importantes.

Cette indépendance nous tient à cœur, et c'est pour cela que nous acceptons de renoncer à une situation financière plus confortable.

Solidaire plutôt que raciste

La justice sociale sans la solidarité est impossible. L'amélioration des conditions des familles et des défavorisés économiques et sociaux exige une forte dose de solidarité au sein de notre société, de notre pays, mais aussi au-delà des frontières. La solidarité est le ciment qui consolide notre société. Le néolibéralisme, encore récemment porté aux nues doit être considéré comme un opportunisme égoïste qui menace sérieusement et durablement la cohésion dans notre pays.

Nous nous interdisons aussi de répondre aux peurs et aux craintes de la population par des solutions populistes illusoire. Ce n'est pas notre genre de marginaliser les autres ou de les dévaluer pour défendre une stratégie électoraliste.

Même si cela n'est pas toujours bien compris, nous n'hurlerons jamais avec les loups.

Engagé pour la protection du climat et de l'environnement plutôt que gaspilleur

L'empreinte écologique de la Suisse est indiscutablement trop lourde. Nous sommes malheureusement très éloignés d'un développement réellement durable. Nous devons satisfaire nos besoins de manière respectueuse de l'environnement et réduire la consommation de nos ressources.

Nous nous imposons l'exigence de réfléchir à notre mode de vie postindustriel qui gaspille trop de ressources. La croissance qualitative, voire une décroissance mesurée ne sont pas des phrases creuses pour le **CG-PCS**, mais des alternatives crédibles à l'illusion d'une croissance économique infinie.

Sophie Tritten
Philippe Wandeler
Co-présidents

1 Une société plus juste

1.1 Des bases de vie convenables

Celui et celle qui a le sentiment d'être en sécurité est ouvert·e au changement et prêt·e à accepter de nouveaux défis. Les personnes qui vivent dans la crainte et l'insécurité sont avant tout occupé·e·s à combattre leurs peurs et sont préoccupé·e·s par leur sécurité personnelle. Dans ces conditions, le **CG-PCS** est d'avis qu'il est important que l'Etat garantisse à chacun·e la sécurité de l'existence. Cela concerne toutes les générations et les hommes et les femmes de toutes nationalités qui séjournent légalement en Suisse. En plus de la garantie d'un minimum vital, il s'agit aussi d'assurer l'aide sociale et le versement de salaires couvrant les besoins existentiels. Une vie sereine dans la famille et dans le couple fait aussi partie de la sécurité personnelle. Le nombre élevé d'actes violents dans ce domaine est un indice que la prévention est encore trop peu développée et que des progrès restent à faire.

La Suisse est confrontée à un problème de partage : d'un côté les riches deviennent toujours plus riches et, de l'autre, on observe la croissance de la pauvreté et des working poor. Dans notre pays, 8,5% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté placé à 2'200 francs par mois. Ce sont avant tout les familles nombreuses, les familles monoparentales, les chômeurs, les indépendant·e·s ainsi que les personnes peu formées ou âgées qui sont concernés. Les disparités régionales sont grandes : au Tessin, il y a deux fois plus de familles ayant un faible revenu que dans le canton de Zurich. Selon les estimations, il y a en Suisse environ 250'000 personnes qui ne peuvent pas vivre du revenu de leur travail. Plus de 300'000 personnes sont dépendantes de l'aide sociale.

L'écart entre les riches et les pauvres s'est encore accentué au cours de ces dernières années. Il est vrai que grâce par exemple à des campagnes sur les salaires minimaux, il a été possible d'améliorer les salaires les plus bas. Par contre nous regrettons que les bases légales pour l'introduction de ces salaires minimaux aient une énorme peine à être acceptées. Mais ces succès dans la lutte contre la pauvreté ont été annulés par la politique fiscale et de recettes de l'Etat.

Les inégalités sociales dans notre pays se manifestent également au niveau des logements : les personnes à condition modeste (les jeunes, les familles nombreuses ou monoparentales) ne trouvent souvent pas de logement adapté à leurs besoins et leurs possibilités financières. La Confédération et les cantons doivent continuer à s'engager dans la construction de logements sociaux.

Le filet social suisse doit beaucoup à l'engagement des proches aidants qui s'occupent de personnes dépendantes (personnes âgées, personnes ayant un handicap, personnes accidentées etc.) Le **CG-PCS** soutient les propositions du Conseil fédéral visant à modifier le droit du travail pour tenir compte de ces engagements. L'effort doit toutefois être plus conséquent notamment par l'introduction de soutien au développement d'offres de relève à domicile.

Le **CG-PCS** demande que la Confédération et les cantons rendent compte annuellement sur ce qui a été entrepris en matière de lutte contre la pauvreté. Nous déplorons que les montants déterminés pour l'aide sociale aient été revus en dessous des standards minimaux dans certains cantons : elle doit être accordée sur la base de standards minimaux pour

l'ensemble du pays. L'Etat, les cantons et l'économie doivent encourager la création d'entreprises sociales pour que les personnes qui ne trouvent pas d'emploi sur le marché du travail retrouvent un travail et une intégration sociale.

1.2 Des filets sociaux solides

1.2.1 L'AVS pour assurer le minimum existentiel malgré une population vieillissante

L'assurance vieillesse et survivants (AVS) est notre assurance de rentes obligatoire. Elle constitue le premier pilier, étatique, du système suisse basé sur trois piliers et permet d'assurer les besoins vitaux de base. L'AVS a le caractère d'une œuvre solidaire garantissant l'existence et doit garder cette fonction dans l'avenir.

En 2017, l'AVS a payé des prestations pour 43,3 milliards de francs. Les 2,3 millions de rentiers/rentières ont touché une rente mensuelle moyenne de 1850 francs pour les rentes de vieillesse et de 1595 francs pour des rentes de veuves. En ce qui concerne les couples mariés avec deux rentiers, ils ont touché en moyenne 3359 francs. 87,6% de ces rentes étaient plafonnées. Par rapport à l'année précédente, le nombre de rentiers a augmenté de 1% (+39'395).

Les recettes totales de l'AVS de 44,4 milliards de francs se composent à hauteur de plus de 70% des cotisations des travailleuses et travailleurs et des employeurs (31,2 milliards de francs). La Confédération a contribué à hauteur de 10,9 milliards de francs, soit 24,5%. Enfin, le pourcent de TVA en faveur de l'AVS a rapporté 2,6 milliards de francs.

L'AVS est hautement dépendante de l'évolution démographique. Aujourd'hui, il y a moins de quatre personnes actives pour une personne à la retraite. Dans 40 ans, le rapport ne sera plus que de 2 à 1. Le financement à long terme de l'AVS devrait être assuré à travers l'augmentation de la TVA, l'introduction d'une taxe sur les biens de luxe ou l'imposition des transactions financières. Dans l'optique d'une solution pragmatique et permettant de préparer une réforme équilibrée de l'AVS, notre parti soutient la Réforme sur le Financement spécial de l'AVS. (RFFA)

Le **CG-PCS** regrette le refus du projet PV2020 : en effet, le système de prévoyance doit être abordé d'un point de vue global. Avec la réforme contemporaine du 1^{er} et du 2^{ème} pilier, une vue d'ensemble est assurée, et la discussion sur l'équilibre entre AVS et LPP est rendu possible. Le **CG-PCS** refuse un âge de la retraite des femmes augmenté d'une année, car les femmes sont toujours défavorisées dans la prévoyance professionnelle et subissent les effets de l'inégalité salariale.

L'âge de retraite flexible doit être réalisé pour tous. Les personnes peu rémunérées devraient en cas de besoin également pouvoir partir à la retraite sans réduction majeure de prestation.

1.2.2 Plus de transparence et d'équité dans la prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle (PP) fait, en tant que 2^{ème} pilier, partie intégrante de notre conception constitutionnelle des trois piliers. Elle complète le premier pilier (AVS/AI) et doit «permettre de maintenir le niveau de vie antérieur». 1985 a vu l'introduction de la LPP et par

la même du régime obligatoire de prévoyance professionnelle. Une grande partie de la PP s'étend toutefois au-delà de la prévoyance obligatoire.

L'enjeu financier de la PP est énorme : fin 2017, le capital financier de la PP était d'environ 850 milliards de francs ! Des réserves de capital considérables en lien avec la PP sont également placées auprès des assureurs privés, liées aux comptes et aux polices de libre passage ou placées par les assurés eux-mêmes dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement.

Les capitaux de la PP proviennent de deux sources : du résultat des comptes (qui dépend de l'évolution des cotisations) et de l'évolution de la valeur des placements. La PP est donc exposée aux crises économiques.

L'argent de la PP suscite également des envies. Les activités douteuses des administrateurs de certaines caisses de pension et le manque de transparence des fondations collectives ont nui à la réputation de la PP. Mais, et ceci est positif, elles ont aussi permis d'améliorer la transparence et les mécanismes de contrôle et de sanction en la matière.

Les femmes sont préférentielles dans la PP, notamment en raison du salaire assuré : nous demandons que le montant de coordination soit dès lors aboli.

Le **CG-PCS** demande des améliorations dans les domaines suivants : lutte contre la corruption, garantie des capitaux par de meilleures prescriptions de placement, renforcement des droits des assurés. La transparence des coûts (frais de l'administration générale, frais de gestion de la fortune, frais de marketing et de publicité) notamment au sein même des institutions de prévoyance, des fondations de placement et des entreprises doit être améliorée. La quote-part légale que les assureurs-vie actifs dans la LPP doivent reverser aux assuré-e-s doit augmenter de 90% à 98%.

L'augmentation de l'espérance de vie des rentières et des rentiers a pour effet que le capital vieillesse doit suffire pour une durée plus longue. Avec le même capital, il faut verser plus de rentes. Le taux de conversion doit être adapté uniquement en raison de la prolongation de l'espérance de vie (1^{ère} révision LPP). Or, cette espérance de vie n'est depuis quelques années plus en augmentation (dans certains pays comme les USA on constate même une légère diminution) Le **CG-PCS** rejette vivement une diminution du taux de conversion qui garantirait de meilleurs revenus aux compagnies d'assurance.

Dans les années à venir, les institutions de prévoyance devront non seulement combler leur sous-couverture mais également accumuler des réserves supérieures. Cela ne doit pas se faire unilatéralement sur le dos des assurés. Les institutions de prévoyance doivent être dirigés par des organes paritaires dont les deux membres, employé-e et employeurs, participent leur bon fonctionnement.

Le **CG-PCS** salue l'étendue de la couverture d'assurance dans le 2^{ème} pilier. C'est une revendication de longue date du parti. Toutefois, le **CG-PCS** exige que les emplois à temps partiel puissent être cumulés, et le total assuré dans le 2^{ème} pilier.

1.2.3 L'assurance-invalidité doit impliquer les employeurs

Pour que le principe d'intégration prévu par l'assurance invalidité (AI) des rentes ait une chance de succès, on a besoin de places de travail (à temps partiel) pour les personnes vivant avec un handicap ou une incapacité. Les employeurs s'engagent trop peu dans la création de telles places de travail. Les entreprises d'une certaine importance (à partir de 50

salariés) doivent être obligées de mettre à disposition 2% des places de travail pour des personnes à capacité restreinte ou de payer une contribution adéquate (contribution d'intégration) qui pourrait être utilisée rapidement pour la réintégration de chômeurs dans la vie professionnelle.

L'AI doit mettre l'accent sur le soutien au jeunes et aux personnes avec des handicaps psychiques. Pour ce faire, il est nécessaire de développer les prestations de soutien à la vie autonome qu'offrent les associations actives dans le domaine du handicap. Le gel des subventions depuis 2010 n'est plus acceptable.

Il faut cesser les mesures d'assainissement de l'AI. Les 10 milliards en dette à l'AVS doivent être pris en charge par la Confédération qui a fait des bénéfices et non être à charge des bénéficiaires de mesures AI.

1.2.4 Moderniser l'assurance-chômage et la rendre plus efficace

Une assurance chômage (AC) forte et efficace assure en période de crise la paix du travail. Elle doit aider par des mesures actives, les chercheurs d'emploi à pouvoir retrouver le plus rapidement possible un emploi. Pour les chômeurs sans formation de base, le principe est, dans la mesure du possible, de donner la priorité à la formation avant une intégration rapide. Le **CG-PCS** demande que les employeurs qui licencient plus de 5% de leur personnel n'aient pas le droit de verser des dividendes dans les deux années qui suivent.

Les moyens financiers prévus pour financer des mesures qui soutiennent la recherche d'emploi ne sont malheureusement utilisées qu'en cas de chômage avéré. Il faut que des mesures actives de prévention du chômage puissent être également financées, ce qui représente un véritable investissement dans les personnes pour leur avenir.

1.2.5 Pas de démantèlement de l'assurance-accident

L'assurance-accident a parfaitement fait ses preuves dans le passé. Le **CG-PCS** rejette toute diminution des prestations ou toute restructuration de l'assurance accidents.

1.3 Vivre en bonne santé

La santé est un bien précieux. Il est de la responsabilité de chacun de veiller au maintien de sa santé. Nous sommes cependant dépendants de soins de santé efficaces et supportables du point de vue financier. En ce qui concerne la santé au travail, les employeurs doivent également assumer leur part de responsabilité, notamment en lien avec les risques psychosociaux et leurs conséquences très néfastes. Le système de l'assurance accident constitue un bon modèle.

Une planification hospitalière suprarégionale et intercantonale doit veiller à une offre régionale et locale de soins hospitaliers suffisante. Le **CG-PCS** refuse toute externalisation de l'offre de soins et de réhabilitation à l'étranger dans des régions frontalières.

Les génériques et les médicaments moins coûteux provenant de l'importation parallèle offrent une possibilité d'économiser dans le domaine de la santé. Il faut introduire dans la loi sur l'assurance maladie (LAMal) des éléments relatifs au contrôle du nombre des prestations fournies et à la limitation des soins inutiles.

Notre système d'assurance maladie est un échec : coûts des primes en constante augmentation, aucun effet bénéfique tangible de la concurrence entre les caisses, aucune emprise de l'Etat sur des caisses dont les intérêts sont défendus avec acharnement par les partis bourgeois. Nous demandons que le système soit repensé et reconstruit de la base, en donnant davantage de poids et de voix aux milieux de la santé, et moins aux milieux économiques. Les régions différenciées de primes au sein d'un même canton doivent être abolies.

Le **CG-PCS** soutient toujours l'introduction d'une caisse maladie unique, si nécessaire au niveau cantonal. Les projets pilotes de caisses publiques doivent être encouragés.

Pour les catégories de revenu basses et moyennes, les primes d'assurance maladie constituent une charge financière importante. Il y a de grandes différences entre les réductions de primes des cantons, et certains cantons ne les appliquent pas intégralement. Une solution uniforme doit être trouvée.

Le montant alloué par ménage à payer les primes de caisse maladie ne devrait pas dépasser un salaire mensuel (8,3%).

1.4 Politique familiale

Deux principes sont fondamentaux pour le **CG-PCS** : reconnaître les prestations à toutes les familles et réduire la pauvreté des familles.

Les prestations fournies par les familles sont indispensables à la société et doivent être compensées dans une certaine mesure par une péréquation entre les ménages sans enfants et les familles. Les familles sont aujourd'hui particulièrement touchées par la pauvreté. Le droit des enfants d'être élevés dans la dignité est ainsi mis en danger.

Les instruments fiscaux ne doivent pas être considérés comme les seuls leviers de la politique familiale, n'en déplaise à certains « partis des familles ». De plus, les allocations familiales (pour enfant et de formation) doivent être augmentées, puisque le coût de la vie a bien évolué depuis leur dernière adaptation au niveau fédéral.

Le **CG-PCS** soutient l'initiative pour un congé de paternité de 4 semaines.

2 Une planète à préserver, maintenant plus que jamais

L'urgence du défi du changement climatique est plus forte qu'elle ne l'a jamais été. Le temps des petites mesures est révolu : le **CG-PCS** exige un véritable changement de paradigme.

2.1 Ecologie comme solution

L'exigence de durabilité n'est pas un obstacle pour l'économie, mais au contraire une chance réelle pour des entreprises innovantes et tournées vers l'avenir. Il faut fortement encourager les entreprises économes en ressources et respectueuses de l'environnement.

2.2 Le climat

La catastrophe climatique naissante n'est pas le seul problème engendré par les énergies d'origine fossile, et ce combat, notre parti ne l'a pas découvert en 2019 suite à des appels venant d'une jeune femme suédoise engagée pour cette cause.

En été, l'ozone, et en hiver les particules fines nous rendent malades. Pour combattre cela, l'ordonnance sur la protection de l'air est en vigueur depuis 1986. Elle doit être strictement appliquée. La pollution de l'air cause en Suisse 3'700 morts par an et les coûts engendrés se chiffrent en milliards de francs. Les mesures correctives sont connues depuis longtemps.

Les normes d'émission de CO₂ des véhicules automobiles de 95g par km dès 2020 doit être appliquée. Dans le même esprit, il est nécessaire de réduire d'au moins 50% ces mêmes émissions à l'horizon 2030. Ce n'est qu'à l'aide d'une politique volontariste que nous pourrions y arriver.

Les véhicules ne sont pas la seule cause de la pollution. Les avions, les bâtiments et les industries participent pleinement du problème. Nous réclamons que le kérosène soit aussi imposé et qu'une taxe sur les billets d'avion soit instaurée. Le programme bâtiment doit être renforcé pour permettre un assainissement plus rapide du bâti. La pollution due aux industries doit elle aussi être maîtrisée.

Afin de faciliter l'acceptation par la population de ces nouveaux prélèvements, nous souhaitons qu'ils soient rétrocédés aux habitant·e·s par le biais de l'assurance maladie selon le modèle actuellement déjà en vigueur pour la taxe sur le CO₂.

Enfin, il n'est pas acceptable que les entreprises suisses puissent se donner bonne conscience en compensant leurs émissions excessives de CO₂ en Suisse à l'étranger : le bilan doit être établi à l'intérieur de nos frontières nationales.

2.3 Energie

L'avenir énergétique de la Suisse pour les prochaines décennies est conditionné essentiellement par deux facteurs : l'épuisement des ressources en énergies fossiles et le réchauffement climatique. Ces deux facteurs nous obligent à réduire notre consommation d'énergie.

2.3.1 Économiser l'énergie et les ressources

Le potentiel d'économie énergétique économiquement réalisable pour la consommation

totale (courant, chauffage, transport) grâce à l'augmentation de l'efficacité dans les ménages, dans les sites de production et dans les bureaux est étonnamment élevé. Des économies de 20 à 30% sont sans autre possible, et cela sans perte de confort.

Le **CG-PCS** demande que les administrations nationales, cantonales et communales, ainsi que les entreprises publiques soient des pionniers en matière d'économie d'énergie et que, par leur attitude, ils responsabilisent leurs collaborateurs et la population. La Confédération doit renforcer les normes afin que les appareils, machines et véhicules ayant un mauvais rendement énergétique soient le plus vite possible retirés du marché. Une loi doit interdire et sanctionner l'obsolescence programmée. Il faut encourager à tous les niveaux les filières d'économie circulaire.

2.3.2 Accélérer le recours aux énergies renouvelables

Le **CG-PCS** demande que, d'ici 2050, l'approvisionnement en énergie se fasse exclusivement par des énergies renouvelables : énergie hydraulique, géothermie, biomasse (bois), énergie éolienne et énergie solaire (chaleur et courant). Cet objectif est tout à fait atteignable par la combinaison de mesures en faveur de l'efficacité énergétique, d'économie et de promotion d'énergies renouvelables. Par la seule technologie d'efficacité énergétique dont on dispose actuellement pour les bâtiments, les appareils électriques, les voitures et dans l'industrie, il serait possible de diminuer la consommation d'énergie de 40% par an.

2.3.3 Assumer les conséquences de la sortie définitive du nucléaire

Malgré la décision de notre pays d'abandonner définitivement l'énergie nucléaire, ce que le **CG-PCS** salue pour l'avoir exigé dès sa création comme parti ! – les problèmes d'élimination des déchets atomiques et des coûts d'entreposage pour les centrales existantes ne sont toujours pas réglés. Conscient que le stockage à long terme des déchets n'est pas une solution viable ni acceptable pour nos petits-enfants, et qu'il est dangereux et non éthique de se débarrasser des déchets nucléaires à l'étranger, le **CG-PCS** demande que le concept de stockage en couche géologique profonde soit abandonné au profit d'un stockage de surface. Les moyens nécessaires doivent être fournis par les exploitants des centrales actuelles.

2.4 Mobilité

La mobilité et les transports consomment près du tiers de l'énergie brute consommée annuellement dans notre pays. Il est donc essentiel de faire baisser la dépendance énergétique de la Suisse dans ce domaine.

De plus dans les villes et les agglomérations, il est urgent de mieux protéger par une réduction à la source, les habitant-e-s des nuisances telles que le bruit et les émissions de polluants atmosphériques. En outre, les véhicules automobiles posent des problèmes d'encombrement des espaces public et de congestion du réseau routier que seule la mobilité douce et les transports publics accompagnés d'une politique d'aménagement du territoire et des normes volontaristes en matière de dimensionnement du stationnement pourront maîtriser.

Le **CG-PCS** s'engage aussi pour que les transports publics aient la priorité sur les transports

individuels. Dans les agglomérations, la Confédération doit mettre en place un programme d'aides financières afin permettre une transition rapide des modes de tractions fossiles vers des modes de tractions s'affranchissant des énergies fossiles. Dans les centres, il faut introduire les systèmes de péage routier et de zones avec étiquettes environnementales. Les émissions de CO₂ doivent être fortement réduites par des taxes incitatives basées sur le principe du pollueur-payeur.

En matière de mobilité douce, notre parti s'engagera afin que l'article constitutionnel sur les infrastructures cyclistes adopté par le peuple en 2018 soit rapidement mis en œuvre et ce de manière ambitieuse.

Enfin, les développements des véhicules autonomes doivent être accompagnés dans les meilleurs délais d'un cadre anticipatif et d'une législation qui fait défaut aujourd'hui. Il est essentiel que ceux-ci soient obligatoirement publics ou mutualisés et que l'usage privatif des véhicules autonomes reste l'exception.

2.5 Les ressources naturelles

Le **CG-PCS** est en faveur d'une utilisation durable et responsable des ressources naturelles. En plus de maintien de la biodiversité, de la préservation du paysage et de la protection de la qualité des eaux, de l'air et des sols, il faut prendre aussi en compte un usage économe du territoire. Le **CG-PCS** exige des mesures concrètes pour diminuer le mitage rampant du territoire et la concurrence d'attractivité stupide entre les cantons ou les communes.

L'empreinte écologique restera trop élevée en Suisse tant qu'une majorité de la population ne sera pas convaincue que nous vivons au-dessus de nos moyens (et de ceux de la planète) et que nous devons adapter nos exigences en tenant compte de l'environnement. La seule approche durable est de limiter notre propre usage aux ressources disponibles.

Le **CG-PCS** se pose des questions au sujet de notre mode de vie qui entraîne la diminution irréversible des ressources. La croissance qualitative, voire une certaine décroissance ne sont pas des idées en l'air, mais des alternatives tout à fait crédibles au dictat néolibéral de la croissance économique à l'ancienne.

2.5.1 Limiter les surfaces à bâtir

Les surfaces à bâtir par personne augmentent en relation directe avec notre niveau de vie. Plus une société est riche, plus la consommation de surface est élevée. Il est peu probable que cela change dans un proche avenir. Si l'on veut réduire l'emprise de zones bâties, il faut modifier notre conception du développement urbain: il faut bâtir en densifiant qualitativement dans les centres urbains et les agglomérations tout en y intégrant une politique de mobilité respectueuse de l'environnement; il faut mettre en œuvre et pérenniser la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire et l'initiative sur les résidences secondaires. Le territoire qui a été affecté en zone à bâtir en dehors des agglomérations doit être dézonné en zone d'attente ou en zone agricole. Une compensation financière équitable entre les centres et la périphérie permettrait d'y contribuer. Les zones industrielles ne doivent être planifiées qu'à proximité des axes de communication, et elles doivent intégrer des liaisons en transports publics.

Le **CG-PCS** demande pour la technologie 5G un moratoire de 3 ans qui permette des études scientifiques indépendantes afin d'évaluer l'impact sur la santé et l'environnement de cette technologie.

Dans la mesure du possible, les lignes à haute tension devraient être enterrées.

2.5.2 L'eau, un bien commun

Dans certains endroits, l'alimentation en eau potable a été reprise par des acteurs privés. De plus, il y a aussi en Suisse des entreprises qui font le commerce de droits d'eau et d'eau de source ou en bouteilles. Tant les systèmes de distribution de l'eau potable que les ressources en eau risquent de plus en plus de passer en mains privées. Or l'eau est un bien commun qui ne doit pas être privatisé. L'alimentation de la population en eau potable, la répartition de l'eau entre les différents utilisateurs ainsi que l'épuration des eaux conforme aux normes ne doit pas être délégué à des privés.

2.6 Protéger le vivant

Le **CG-PCS** demande que soient interdits les brevets sur le vivant, et la fin de l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement, notamment les produits phytosanitaires.

Nous demandons une inversion du fardeau de la preuve pour l'introduction de nouveaux produits. C'est aux entreprises qui les proposent de prouver que ces produits ne sont pas nocifs pour les êtres vivants et l'environnement.

3 Perspectives de vie : apprendre et travailler

3.1 Une école publique pour tous

Afin que les enfants puissent se développer de manière optimale et pour que l'égalité des chances ne reste pas une vaine intention, nous avons besoin d'un développement global et individuel. Une éducation précoce bien planifiée est pour cela importante. Une formation intégrée et un développement optimal n'ont des chances de succès que lorsqu'ils interviennent dans les premières années de la vie. Une formation de base pour tous les enfants dès l'âge de 4 ans garantit une acquisition optimale du langage et réduit les déficits dans le développement moteur et social.

Une école publique qualitativement de haut niveau garantit une formation de base pour tous les enfants. C'est là que sont dispensées les bases et les motivations en vue d'un apprentissage durant toute la vie. Cette école de bon niveau doit être inclusive et accueillir tous les enfants indépendamment de leurs origines et de leurs difficultés d'apprentissage. Les appuis pédagogiques pour soutenir cette inclusion doivent être assurés.

Une formation scolaire harmonieuse placée sous l'autorité de la Confédération garantit une offre égale et des conditions cadre identiques pour tous les enfants. L'harmonisation concerne les objectifs de formation, mais pas la méthodologie et la didactique pour lesquelles les enseignants sont les seuls responsables. Le passage de l'école primaire à une école de degré supérieur doit être harmonisé sur l'ensemble du pays et doit répondre à des conditions uniformes.

L'introduction généralisée sur l'ensemble du pays de la journée scolaire continue et des structures d'accueil extrafamiliales contribue également à l'égalité des chances. Ces institutions assurent la garde optimale de tous les enfants, également en dehors des heures de cours. Le **CG-PCS** exige que cette garde soit assurée par des professionnel·le·s bien formé·e·s.

3.2 Formation professionnelle : des places d'apprentissage assurent l'entrée dans la vie professionnelle

Des investissements dans la formation professionnelle doivent être développés et garantis. Le **CG-PCS** s'engage pour que cette tâche importante de l'État ne soit pas mise en péril par les mesures d'économie.

Environ deux tiers des jeunes en Suisse entrent dans la vie professionnelle à travers un apprentissage qui constitue une formation adaptée aux besoins de l'économie. Elle offre un excellent accès au marché du travail et doit conserver, à l'avenir, cette importante fonction.

Même si le nombre de demandeurs de places d'apprentissage diminue, deux problèmes subsistent : d'une part les jeunes qui ont des difficultés scolaires, sociales et linguistiques ont du mal à trouver une place d'apprentissage et, d'autre part, les jeunes étrangers continuent à être l'objet de discrimination. Une formation lacunaire donne aux jeunes un sentiment de faiblesse et d'échec et entraîne de gros coûts sociaux. Les jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage au terme de leur scolarité obligatoire doivent pouvoir disposer d'offres de passerelles (10^{ème} année scolaire) ou de places de préapprentissage. L'accompagnement individuel dans la gestion de l'emploi offre de bonnes solutions qui

doivent encore être améliorées.

Le certificat de formation (AFP) pour les jeunes doit être complété par des conditions particulières afin de maintenir la formation professionnelle ouverte au plus grand nombre possible de jeunes.

Afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage, il est nécessaire que les entreprises qui forment des apprentis soient prioritaires dans l'adjudication de mandats publics. La collaboration des entreprises formatrices avec les associations d'apprentissage peuvent engendrer des synergies et économiser des coûts.

3.3 Des places de travail sûres

Le travail salarié constitue une base d'existence pour la personne elle-même et pour ses proches. Cela représente aussi pour elle une participation à la vie sociale. Les personnes sans travail, alors qu'elles sont dans un âge d'activité professionnelle, sont marginalisées et perdent rapidement leurs liens avec notre société et avec le monde du travail. Pour le **CG-PCS**, le droit au travail est un droit fondamental. Il s'engage pour un développement de mesures en faveur des groupes défavorisés sur le marché du travail tels que les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés et les chômeurs de longue durée. Ces mesures doivent également davantage protéger ces groupes en cas de licenciement, notamment en assurant un délai de congé plus long pour donner plus de temps pour réagir au choc provoqué par le licenciement.

Une économie sociale de marché se base aussi sur l'hypothèse que le travail est valorisant et que les travailleurs peuvent participer au succès de leur entreprise. Nous demandons des dispositions-cadre qui facilitent la participation des travailleurs aux bénéfices et aux investissements. De plus, les travailleurs doivent pouvoir participer plus intensément aux processus décisionnels dans leur entreprise à travers l'information, la consultation et la participation.

Le **CG-PCS** demande un développement des places de travail basé sur les principes de la durabilité, du partenariat social et de la compatibilité avec la vie familiale. Notre monde du travail a besoin de places de travail variées pour des personnes disposant de qualifications différentes.

Le **CG-PCS** soutient les petites et moyennes entreprises qui mettent le collaborateur et non le capital au centre de leurs préoccupations. Car ce sont les PME qui constituent les fondements de notre économie. Nous demandons des mesures de soutien en faveur des petites et moyennes entreprises et pour la création d'entreprises.

3.4 Des salaires équitables

Tout travailleur a droit à un salaire équitable. Le **CG-PCS** s'engage en faveur de la fixation de salaires minimaux qui couvrent les besoins vitaux et qui soient conformes aux conditions locales, professionnelles et habituelles de la branche. Ils doivent être déterminés dans les conventions collectives et des mesures énergiques doivent être prises pour leur mise en place et pour leur respect.

Là où le partenariat social ne semble pas fonctionner, ou est encore inexistant, c'est à l'Etat d'intervenir, en introduisant un salaire minimum cantonal, à l'instar de ce qui se fait déjà dans plusieurs cantons.

Il y a encore toujours de grosses différences de salaires entre les sexes. Les hommes gagnent dans le secteur privé en moyenne 20% de plus que les femmes, dont une part inexplicée de 8,4% qui relève de la discrimination. Cette injustice doit être abolie. Les dispositions de la nouvelle loi sur l'égalité ne va pas assez loin, en se limitant aux entreprises de plus de 100 employé·e·s, et surtout en ne prévoyant aucune sanction : les entreprises qui ne respectent pas la Constitution doivent être lourdement punies, et il faut prévoir une forme de « liste noire » dénonçant les mauvais exemples (à l'instar de ce qui se fait pour le travail au noir).

La plus grande partie du travail non rémunéré (travail domestique, familial et bénévolat) est effectué par des femmes. Malgré le fait que de nombreuses campagnes et interventions ont déjà eu un certain effet, beaucoup de progrès reste à faire pour obtenir un partage équitable entre le travail rémunéré et non rémunéré. Nous avons besoin de structures d'accueil et de garde des enfants généralisées qui complètent la famille et l'école.

La mentalité de profit de certains managers menace les fondements de l'économie sociale de marché et met en péril la morale de travail des employés. Le **CG-PCS** soutient l'exigence que les salaires des managers soient limités.

3.5 Formation continue et supérieure

De nombreuses évolutions sociales, technologiques, et économiques – telle que la numérisation – ne pourront être maîtrisées que si chacun a la possibilité de se former tout au long de sa vie. Il faut donc améliorer l'accès à la formation continue pour chacun, formation dont aujourd'hui encore toutes et tous ne peuvent bénéficier pour des raisons liées à leurs parcours de vie, ou tout simplement pour des motifs financiers. Les entreprises de notre pays bénéficient du haut niveau de formation : elles doivent donc contribuer à son financement.

Les étudiant·e·s dans le domaine de la formation professionnelle supérieure paient aujourd'hui des frais d'études bien plus élevés que les étudiant·e·s inscrits dans les universités. Pour rendre accessibles ces filières de formation à tous, cette inégalité de traitement doit être abolie.

Le paysage universitaire suisse doit être mieux coordonné. Le **CG-PCS** s'engage en faveur de la recherche de structures plus simples et plus transparentes.

Malgré un nombre d'étudiant·e·s en constante augmentation, les moyens financiers destinés aux bourses d'études restent inchangés. Pour les étudiant·e·s en provenance de milieux défavorisés, il devient donc de plus en plus difficile d'accéder aux études supérieures. Cette tendance doit être combattue.

Il faut également harmoniser le système des bourses d'études : celles-ci ne doivent pas dépendre du lieu d'origine de l'étudiant·e mais du coût réel des études entreprises.

4 Vers l'avenir

4.1 Des impôts équitables

En Suisse, la politique fiscale des 25 dernières années était orientée vers la baisse des impôts. Les partis bourgeois ont déposé au niveau fédéral, cantonal ou communal de très nombreuses interventions dans le but de diminuer les impôts directs progressifs et de les remplacer de plus en plus par des impôts indirects et par des taxes à effet dégressif. Il en est résulté une redistribution fiscale au détriment des bas et moyens revenus. Ces mesures de baisse fiscale étaient imposées par la concurrence fiscale incontournable aux niveaux international et national. Mais les baisses d'impôts ne créent aucune place de travail, elles renforcent au contraire les effets négatifs au plan social et économique. Il faut, au cours des années prochaines, briser cette tendance à charger toujours plus les bas revenus et toujours moins les hauts revenus.

4.1.1 Pas de concurrence fiscale excessive entre les cantons

Nous rejetons la concurrence fiscale lancée par certains cantons. Même si certains cantons en profitent à court terme, l'Etat se verra ainsi dépossédé à moyen et à long terme des moyens dont il a besoin. Un point de départ plus efficace consisterait à harmoniser le fédéralisme fiscal. Le dumping des impôts par la concurrence fiscale doit être limité par une réglementation nationale, par exemple par un taux fiscal minimal. Les baisses d'impôt pour des contribuables riches dans des cantons qui bénéficient fortement de la péréquation fiscale, ne sont moralement pas tenables. Les recettes fiscales perdues par la Confédération et les cantons comme conséquence de la réforme prévue de la fiscalité des entreprises doivent être compensées par d'autres impôts, par exemples sur les transactions financières ou les gains sur les papiers-valeur. Le projet fiscal 17 doit maintenant être approuvé et mis en œuvre afin d'interdire certaines pratiques fiscales malhonnêtes. Par contre, il doit être accompagné par le financement additionnel de l'AVS (à travers le projet RFFA), et surtout par de véritables compensations sociales dans les cantons. Les baisses d'impôts généralisées doivent être évitées à tout prix.

4.1.2 Taxation fiscale indépendante de l'état civil et favorisant les familles

Le **CG-PCS** s'engage en faveur d'une taxation fiscale individuelle indépendante de l'état civil. C'est en effet la seule qui tienne compte du développement de la société actuelle et qui apporte une réponse à l'égalité de traitement entre hommes et femmes. La « sanction fiscale » liée au mariage doit définitivement être dépassée.

4.2 Accès généralisé aux services de base

L'accès de la population aux biens et services de base répondant à ses besoins usuels (formation, approvisionnement en eau et en énergie, élimination des déchets, traitement des eaux usées, transports publics et privés, services postaux, télécommunications et santé) constituent la base du « service public » qui doit, par principe, être assumé par les collectivités publiques.

Une infrastructure disponible sur l'ensemble du territoire et à des prix abordables pour tous est un des avantages déterminant d'un pays. Cela est aussi valable pour la Suisse dont l'offre

en services de base est qualifiée de très bonne. Aucune concession ne devrait être admise dans ce domaine.

La qualité des services de base ne doit surtout pas être mise en péril par des gains de privatisation. Là où l'ouverture du marché a été réalisée, il faut empêcher que des privés obtiennent des avantages de monopole et que les régions périphériques en fassent les frais. La Suisse n'est pas à vendre !

4.3 Sécurité intérieure

La sécurité intérieure de la Suisse est étroitement liée à la sécurité personnelle. C'est une tâche centrale de l'Etat de garantir la sécurité publique. Des moyens financiers suffisants doivent être mis à disposition, en particulier des cantons, afin que les forces de l'ordre puissent disposer du personnel et du matériel suffisant. Les grandes manifestations publiques (comme des manifestations sportives ou le WEF) doivent participer aux frais extraordinaires qu'elles engendrent.

En plus des mesures de police classiques, il faut aussi attacher une importance croissante à la prévention, spécialement aussi en ce qui concerne la cybercriminalité. L'Etat doit entreprendre dans ce domaine des campagnes de prévention semblables à celles dans le domaine de la santé.

4.4 Des institutions plus fortes pour une démocratie plus vivante

La pluralité politique est une richesse pour le développement de nouvelles idées et la meilleure représentativité des différentes catégories de population de notre pays.

L'intérêt pour la chose publique doit être encouragé notamment auprès des jeunes et des femmes par des moyens innovateurs. La participation des jeunes – et des moins jeunes – doit être encouragée afin qu'ils/elles aient des opportunités de réaliser des projets leur permettant de s'impliquer.

L'administration doit être proche des citoyens notamment des personnes qui ne connaissent pas tous les rouages de son organisation qui doit être rationnelle et efficace.

Seul un système politique équilibré en ce qui concerne son financement est durable et soutient notre démocratie. Il est inacceptable que notre pays demeure à la traîne en matière de transparence du financement de la politique. Le **CG-PCS** soutient l'initiative fédérale « Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique ». Nous souhaitons que le système de soutien financier aux partis politiques qui a fait ses preuves dans notre canton soit étendu au reste du pays.

Les entreprises qui appartiennent à la Confédération doivent donner l'exemple du partenariat social, c'est pourquoi notre parti exige qu'elles signent une convention collective de travail avec un ou plusieurs syndicats.

5 Vivre ensemble et en paix

5.1 Relations avec l'Union européenne

La Suisse n'a pas seulement besoin de main d'œuvre hautement qualifiée, mais aussi de travailleurs qui accomplissent des tâches certes plus humbles mais hautement nécessaires à notre société. Une pratique d'autorisation éprouvée depuis longtemps avec des autorisations de travail pluriannuelles pour des citoyennes et citoyens hors Union Européenne donne aux personnes qui travaillent dans notre pays la sécurité nécessaire et promeut leur intégration.

Les relations avec l'Union Européenne à travers les accords bilatéraux sont essentielles pour notre pays.

Nous reconnaissons la nécessité de pérenniser nos relations avec l'Union européenne. Dans ce sens, l'accord institutionnel constitue une base de départ que nous soutenons. L'accord institutionnel doit aller de pair avec des mesures nationales propres à protéger les droits des travailleurs dans notre pays. Plus spécifiquement, il faut que les autorités fédérales et cantonales, ainsi que les milieux économiques, qui bénéficieront largement des effets positifs de l'accord institutionnel, donnent les garanties suivantes :

- 1) clarification avec l'UE que les contrôles paritaires restent possibles ;
- 2) interprétation large des trois mesures d'accompagnement garanties par l'accord institutionnel ;
- 3) plus grande couverture des conventions collectives (CCT) car il est inacceptable que seulement 52% des travailleurs/euses soient couvertes par une CCT ;
- 4) simplification et baisse des seuils pour la déclaration obligatoire des CCT ;
- 5) augmentation du nombre de CCT avec salaires minimum (obligation de négocier) ;
- 6) amendes plus élevées pour renforcer l'effet dissuasif ;
- 7) augmentation substantielle du nombre d'inspecteurs du travail (ou généralisation de l'inspection paritaire des entreprises comme dans le canton de Genève) ;
- 8) responsabilité renforcée des donneurs de mandat.

Ces mesures constituent pour notre parti la condition pour soutenir l'accord. Elles devront être en vigueur au moment de l'adoption de l'accord institutionnel. Elles sont indispensables, notamment dans la perspective d'un vote populaire.

Ces mesures, contrôles, et sanctions permettront d'étendre et renforcer la protection des travailleurs et garantiront que les entreprises étrangères qui travaillent en Suisse, ne puissent pas faire de dumping salarial, mais doivent bel et bien payer les salaires usuels.

5.2 Migration et intégration

Les personnes qui doivent quitter leur patrie pour des motifs de survie existentielle ont besoin de la protection de la Suisse en tant qu'État et de l'aide de la population suisse.

Les personnes qui viennent dans notre pays sont confrontées à des conditions de vie quotidienne inconnues. Afin de faciliter une intégration rapide, les migrants fraîchement arrivés doivent être soutenus par des personnes de référence résidant depuis plus longtemps dans le pays. Afin d'obtenir l'intégration exigée, tous les partenaires doivent être prêts à s'engager dans cette démarche.

Le **CG-PCS** exige que la Confédération ne mette pas seulement des moyens à disposition pour l'apprentissage des langues, mais qu'elle s'engage aussi dans des projets en faveur de la rencontre de différentes cultures. La législation doit aller plus loin qu'aujourd'hui.

La législation fédérale, y compris la défense des droits humains, est applicable à toutes les personnes qui vivent en Suisse. Les traditions contraires à cet état de droit (crimes d'honneur, mariages forcés, excision, etc.) sont inadmissibles chez nous.

5.3 Liberté de croyance, extrémisme et fondamentalisme

Dans une société démocratique et civile, la diversité culturelle prend une place particulièrement importante. Dans une société civile libérale et sociale, il n'y a pas de place pour l'extrémisme, le racisme, et le fondamentalisme.

Les attentats terroristes et les reportages sur les réseaux fondamentalistes qui agissent à travers le monde nous font peur. Mais cela ne doit pas nous amener à juger et à exclure des groupes de personnes. Il faut faire une claire distinction entre l'islam en tant que religion et l'islamisme en tant qu'idéologie. Il en va finalement de tous les courants religieux ou politiques qui peuvent tous être détournés à des fins d'extrémisme ou pouvant mener à des processus de radicalisation. Il est important que la Confédération inscrive prioritairement ses actions dans la prévention et la détection précoce. La répression devant en être l'ultime moyen.

Chacune et chacun ressent le besoin de vivre sa foi dans la dignité. Les cimetières et les lieux de culte doivent être conçus pour qu'ils puissent être utilisés par les différentes communautés religieuses comme des lieux où ils peuvent exercer leur croyance de manière correcte et digne.

Le **CG-PCS** soutient les demandes et les projets qui favorisent le dialogue interreligieux et la collaboration entre les religions. Nous rejetons les propositions visant à interdire les signes religieux, notamment l'initiative contre le port de la burqa.

5.4 S'engager pour la paix

En 2018, à travers le monde, environ 1'800 milliards de dollars (2,5% du PIB mondial, soit 4,93 milliards de dollars chaque jour et 57 000 dollars par seconde) ont été dépensés pour l'équipement militaire et les armements. Or selon la Banque mondiale, avec une fraction de ce montant (40 à 60 milliards de dollars selon la Banque mondiale, soit 3% des dépenses militaires mondiales), on aurait pu atteindre l'objectif du millénaire de l'ONU de réduire de moitié la pauvreté dans le monde.

La Suisse doit prendre au sérieux son rôle de gardienne de la convention de Genève et considérer sa neutralité comme une chance pour s'engager au niveau international dans le règlement des conflits et pour un partage équitable et respectueux de l'environnement des ressources naturelles.

L'engagement de la Suisse en faveur des solutions civiles aux conflits de puissance doit être concrétisé par une diplomatie active, par l'expansion de la collaboration au développement, par la création d'un service volontaire de paix et d'aide sociale et par la renonciation à l'exportation des armes.

Le **CG-PCS** s'est toujours engagé pour une interdiction de l'exportation d'armes et soutient la nouvelle initiative lancée dans ce but. Il demande que les armes soient déposées à l'arsenal et non à la maison et est sceptique face à l'achat de nouveaux avions de combat. Le **CG-PCS** est très critique en ce qui concerne l'engagement armé de militaires à l'étranger.

Le **CG-PCS** demande un véritable choix en ce qui concerne un service obligatoire pour tous, sans pénalisation financière ou autre défendues par les partis qui se disent « libéraux ». Tout habitant doit choisir librement entre le service militaire ou civil, ou la protection civile, afin de contribuer au bien commun.

5.5 Regard sur le monde

Un milliard d'êtres humains vit dans une extrême pauvreté, devant vivre avec moins d'un dollar par jour. L'ONU a proposé en 2016 comme solution un objectif d'éradiquer d'ici 2020 le nombre de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté avec un investissement de 3'500 milliards de dollars par an sur 15 ans.

Des activités terroristes dans plusieurs pays du monde influencent négativement notre sentiment de sécurité. Mais nous savons bien que la pauvreté et l'absence de perspectives constituent le terreau sur lequel pousse la terreur et le fondamentalisme. Notre aide aux pays pauvres est de ce point de vue un investissement en faveur de notre propre sécurité est à notre avantage.

Là où les hommes et les femmes souffrent de faim, ils recherchent des solutions pour de meilleures conditions d'existence. L'aide au développement économique dans les pays du sud constitue à moyen terme la meilleure politique en matière de migration.

Les maladies et les épidémies ne s'arrêtent pas aux frontières des pays et des continents. L'aide au pays du sud en faveur de meilleurs soins de santé est donc un investissement en faveur de notre propre santé.

Les entreprises multinationales suisses réalisent des bénéfices importants grâce notamment à leurs activités à l'étranger. Cependant, ces entreprises doivent assumer leurs responsabilités : nous soutenons pour ce faire l'initiative pour des entreprises responsables.

En tant que pays exportateur, la Suisse profite du développement économique des pays du sud. La collaboration au développement est, à moyen terme, aussi un investissement en faveur de nos propres exportations. L'aide au développement en vaut la peine, ce qui est démontré par l'exemple indien.

Le **CG-PCS** s'engage en faveur du renforcement de l'aide publique au développement et pour qu'elle soit portée de 0,46 % actuellement (environ 3 milliards de francs en 2017) à un taux de 0,7% de notre produit intérieur brut.

5.6 Mourir dans la dignité

Le développement de la science médicale a beaucoup apporté à l'humanité. De nos jours, un très grand nombre de maladies et les plus graves blessures peuvent être soignées. Et précisément en raison des grandes possibilités offertes pour le maintien de la vie, il faut prendre souvent des décisions difficiles au terme de la vie. Plus de la moitié des cas de décès en Suisse sont en lien avec l'interruption d'un traitement médical. Quand doit-on permettre à une personne de mourir ? Peut-on libérer une personne de ses douleurs insupportables ? Ou au contraire les commandements relatifs à la protection de la vie et à l'amour du prochain nous obligent-ils à protéger quelqu'un d'une décision définitive, même contre sa volonté ?

Pour le **CG-PCS**, seule la personne en fin de vie, ses proches et celles et ceux qui l'accompagnent sont au centre des réflexions et des choix. Un accompagnement digne et socialement responsable de la personne en fin de vie exigent :

- Qu'un accompagnement humain et médical de la personne mourante soit garanti.
- Une concrétisation rapide du développement des soins palliatifs dans les domaines ambulants et stationnaires.
- Une réglementation de l'aide au suicide assisté ; elle doit être subordonnée à une autorisation officielle.